



AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance extraordinaire du 19 août 2026, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA26 22033 à OCA26 22036 – Résolution CA26 220148 (dossier 1269838006)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – 19 août 2026 :

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8)

Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o)

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr.8^o)

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 20 août 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude